

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DE LA
PRÉFECTURE
DU VAR**

**Numéro 047
Publié le 10 mars 2023**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PRÉFECTURE DU VAR**
SOMMAIRE N°047 publié le 10 mars 2023

PRÉFECTURE

DIRECTION DES SÉCURITÉS

- Arrêté n°2023/01/DS/SESR/PDAC du 2 mars 2023 Portant agrément du Docteur TERRASSON Maxime pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
- Arrêté n°2023/02/DS/SESR/PDAC du 2 mars 2023 Portant agrément du Docteur PERSONNIC Aurélie pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite.



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet - Direction des sécurités
Service de l'éducation et
de la sécurité routières
Pôle Droits à conduire**

**ARRÊTÉ n° 2023/01/DS/SESR/PDAC du 02 MARS 2023
portant agrément du Docteur Maxime TERRASSON
pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite**

Le Préfet du Var,

Vu le code de la route, notamment les articles R.226-1 à R-226-4 ;

Vu le décret n°2012-886 en date du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du Préfet du Var, M. RICHARD Evence ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié, fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2022, fixant la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements ou restrictions pour l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

Vu l'article 6 de l'arrêté du 31 juillet 2012 modifié, relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu la demande du Docteur Maxime TERRASSON en date du 19 novembre 2022 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet du Var ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le Docteur Maxime TERRASSON, exerçant au 24 allée Anatole France à Barjols, est agréé, dans le département du Var, en tant que :

- médecin consultant hors commission médicale

Article 2 : L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans, soit du 9 mars 2023 au 8 mars 2028.

Article 3 : Cet arrêté prend effet à compter du 9 mars 2023.

Article 4 : La directrice de cabinet du préfet du Var est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 02 MARS 2023

Pour le Préfet et par délégation:
La Directrice de Cabinet

Houda VERNHET

ARRÊTÉ n° 2023/02/DS/SESR/PDAC du 02 MARS 2023
portant agrément du Docteur Aurélie PERSONNIC
pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Le Préfet du Var,

Vu le code de la route, notamment les articles R.226-1 à R-226-4 ;

Vu le décret n°2012-886 en date du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du Préfet du Var, M. RICHARD Evence ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié, fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2022, fixant la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements ou restrictions pour l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

Vu l'article 6 de l'arrêté du 31 juillet 2012 modifié, relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu la demande du Docteur Aurélie PERSONNIC en date du 23 novembre 2022 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet du Var ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le Docteur Aurélie PERSONNIC, exerçant au 186 avenue de la 1^{ère} DFL – 83220 LE PRADET, est agréé, dans le département du Var, en tant que :

- médecin consultant hors commission médicale

Article 2 : L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans, soit du 9 mars 2023 au 8 mars 2028.

Article 3 : Cet arrêté prend effet à compter du 9 mars 2023.

Article 4 : La directrice de cabinet du préfet du Var est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 02 MARS 2023

Pour le Préfet et par délégation
la Directrice de Cabinet


Houda VERNHET